

Stage de formation continue des enseignants Développer la self défense dans sa structure

Bourgogne Franche-Comté (Bellecin) - du 21 au 24 février 2019



Les conditions générales d'inscription

→ Période de stage :

Stage du jeudi 21 février 2019 au dimanche 24 février 2019

- **Lieu du stage :** Bellecin
- **Début du stage :** jeudi 21 février à 9h00 - Accueil des stagiaires : à partir de 8h30
- **Fin du stage :** dimanche 24 février à 17h30

Coût du stage :

- **Les frais pédagogiques :** 480 euros
- **Les frais d'hébergement :** 35 € par nuitée
- **Les frais de restauration (midi) :** 15€ par repas

→ Qui peut s'inscrire ?

- Les enseignants titulaires d'un CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA et qui ont déjà validé le module 1 - prévention primaire
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

→ Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<https://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

➔ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 31 janvier 2019** par email à l'adresse suivante : formation@ffjudo.com **ET** par courrier postal à l'adresse suivante : **FFJDA / secteur formation** : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

➔ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**
Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.

Pour les stagiaires :

- En 2 exemplaires : La convention de formation** signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU** le **contrat de formation** signée par le stagiaire (financement personnel)
- Un chèque de 480 euros correspondant aux frais pédagogiques au plus tard le 31 janvier 2019**
- Un chèque de caution de 100 euros** (restitué en fin de stage) *sauf pour les stagiaires externes*
- Pour les stagiaires hébergés au centre d'accueil (nombre de places limités) :** un chèque de 210 € correspondant au règlement de la pension complète (restauration et hébergement)
- Pour les stagiaires externes :** **Chèque de restauration (midi) de 60 euros** (15€ par repas) pour l'ensemble des repas sur place
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

→ Comment financer votre formation ?

La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A) étant déclarée organisme de formation sous le n° OF 11 75 42098 75 – Siret n°784 573 792 000 24, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. ([voir fiche « comment financer votre formation »](#)).

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération ([voir formulaire « demande de bourse fédérale »](#)).

IMPORTANT : afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

**La validation de l'inscription est soumise à la réception du / des chèque(s)
ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche**